

ACTEURS DES SECTEURS SANITAIRE, SOCIAL ET MEDICO SOCIAL : LA BANQUE DES TERRITOIRES SE TIENT À VOS CÔTÉS

La crise liée au COVID-19 a placé certains établissements face à des pertes d'exploitation et de tensions de trésorerie. Ces difficultés peuvent générer pour nos emprunteurs l'impossibilité d'honorer des échéances de prêts sur fonds d'épargne mis en place pour le financement du projet initial.



Activité au ralenti ou
totalement arrêtée



Perte de recette pour
l'établissement



Difficultés de
remboursements
d'échéances de prêts

Afin d'accompagner les opérateurs concernés durant cette période particulière, nous proposons différentes mesures moratoires. Ces mesures concernent les échéances comprises entre le 16 mars et le 30 Septembre 2020. La demande doit être formulée auprès de la Direction Régionale de la Banque des Territoires au plus tard le 15 septembre 2020.

VOUS ÊTES

Propriétaire des murs de l'établissement et vous portez l'emprunt contracté à la Banque des Territoires : plusieurs solutions peuvent être examinées avec nos Directions Régionales.

Gestionnaire de l'établissement et vous payez une redevance de location au propriétaire des murs : vous pouvez étudier avec votre bailleur les modalités d'étalement de la redevance afin que nous puissions lui proposer des mesures d'accompagnement les plus adaptées.

LES SOLUTIONS PROPOSÉES À NOS EMPRUNTEURS



Une modification du contrat de prêt (avec réitération de la garantie) et de l'échéancier qui peut être :

- > un **report d'échéance** en allongeant la durée résiduelle du prêt.
- > un **lissage** de l'échéance sur la même durée restante du prêt.



Un **délai de paiement** sans indemnités.